



Appel à projet « 200 Territoires à énergie positive pour la croissance verte » : les résultats

Le 9 février 2015, Ségolène Royal présente les lauréats de l'appel à projet « 200 Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé le 4 septembre 2014. Ce dispositif, visant à engager 200 nouveaux territoires volontaires dans une démarche exemplaire pour construire le nouveau modèle énergétique et écologique français, a été remarquablement suivi.

Ainsi, au niveau national, 528 territoires ont exprimé leur souhait de s'engager dans la mutation énergétique. La région Midi-Pyrénées est la première région en nombre de candidatures soit 49, et le département des Hautes-Pyrénées se situe au 2ème rang national avec 13 candidatures.

Les candidats sont répartis en trois catégories.

- Les **territoires à énergie positive pour la croissance verte** qui identifient des actions opérationnelles dans différents domaines :
 - Conseil général des Hautes-Pyrénées
 - Communauté d'agglomération du Grand Tarbes
 - Pays du Val Adour
 - Parc national des Pyrénées en inter-région

Les 4 territoires sont déjà engagés dans une démarche de lutte contre le changement climatique (plan climat énergie territorial) et se mobilisent autour d'actions communes :

- la lutte contre la pollution lumineuse en lien avec la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi (1ère de France)
- la maîtrise de la consommation énergétique de l'habitat
- la rénovation du patrimoine bâti
- la mobilité alternative au véhicule individuel

Par ailleurs, le conseil général des Hautes-Pyrénées souhaite impulser une dynamique en faveur de la transition énergétique par la création d'une plate-forme départementale énergie-climat dans une démarche d'animation, d'échange et de mutualisation des informations et pratiques, avec tous les acteurs du territoire. Il envisage la réalisation d'un schéma départemental des énergies afin de favoriser et accompagner les projets.

- Les **territoires en devenir** qui posent les bases d'une programmation à plus long terme dans les mêmes domaines :
 - Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves
 - Communauté de communes du Pays de Lourdes
 - Communauté de communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses
 - Communauté de communes Vic Montaner
 - Communauté de communes des Baronnie
 - Commune de Bagnères de Bigorre
 - Commune de Gerde

- Les **mono-projets** accompagnés localement dans le cadre de contrat locaux de transition énergétique :
 - S.I.V.U d'électricité de Luz Saint Sauveur, Esquièrre-Sère et Esterre
 - Communauté de communes du Pays de Trie

Tous seront accompagnés par l'Etat et l'ADEME pour mettre en œuvre leurs actions. Les territoires à énergie positive pour la croissance verte pourront être financés via **le fonds pour la transition énergétique de l'ordre de 1,5 milliards d'€ sur 3 ans** gérés par la Caisse des dépôts et consignations et copilotés par le ministère, en plus des financements classiques tels que :

- les fonds chaleur et fonds déchets de l'ADEME
- les certificats d'économie d'énergie,
- l'Agence nationale de l'habitat (Anah)
- l'Agence de Financement des Infrastructures des transports de France (AFITF)
- les prêts de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et de la Banque Publique d'investissement (BPI) via le programme des investissements d'avenir.

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/200-territoires-a-energie-positive.html>

Communiqué de presse de Ségolène Royal